

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Voies navigables de France

**Décision du 22 septembre 2008 portant délégation de signature au chef de la mission Seine-Nord Europe (VNF)**

NOR : *DEVT0827366S*

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2006 relative aux attributions des services centraux de l'établissement ;

Vu la délibération du 12 décembre 2007 relative au protocole agricole ;

Vu la décision du 24 janvier 2007 fixant l'organisation interne des directions, modifiée ;

Vu les décisions du 1<sup>er</sup> octobre 2003 modifiée et du 30 octobre 2006 portant délégation de pouvoir du président au directeur général ;

Vu la décision du 7 août 2008 portant délégation de signature de M. Michel Margnes, président par intérim de Voies navigables de France à M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France ;

Vu le protocole agricole et ses annexes du 10 juillet 2008,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Nicolas Bour, chef de la mission Seine-Nord Europe, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, les conventions d'occupation temporaire sur des terrains appartenant à des tiers établies selon le modèle type et le barème annexés au protocole agricole visé ci-dessus, dans la limite de 50 000 Euro par convention.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Bour, chef de la mission Seine-Nord Europe, délégation est donnée à M. Benoît Deleu, adjoint au chef de la mission, pour signer dans les mêmes conditions et au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, les actes et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 3

La présente décision sera publiée au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et au *Bulletin officiel* des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 septembre 2008.

*Le directeur  
général,  
Th. Duclaux*